



CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT

Saarland - Lorraine - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -
Région Wallonne - Communauté Française de Belgique -
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens

23, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tél : (352) 466966-1 Fax : (352) 466966-209

Commission « Environnement et Agriculture » du Conseil Parlementaire Interrégional

Recommandation

Conformément à la Recommandation du Comité Permanent adoptée en la séance plénière du 1^{er} juillet 2005 à Trèves, la Commission « Environnement et Agriculture » du CPI s'est penché sur le sujet de la politique énergétique dans la Grande Région (les sources traditionnelles et les projets énergétiques innovants). Une première analyse concerne le potentiel offert par la biomasse.

Selon le « Plan d'action dans le domaine de la biomasse » présenté par la Commission européenne (COM(2005)628 du 7 décembre 2005), l'Union européenne parviendrait à plus que doubler sa consommation de biomasse d'ici à 2010 si elle exploitait pleinement son potentiel. Les biocarburants sont essentiellement produits à partir de plantes agricoles, l'électricité et le chauffage à partir de bois et de déchets. C'est dans la production de l'électricité que la biomasse offre les meilleurs gains en termes de gaz à effet de serre. Dans la production de chaleur, son coût est le plus bas.

- Considérant le « Plan d'action dans le domaine de la biomasse » du 7 décembre 2005, présenté par la Commission européenne (document COM(2005)628)
- Considérant le « Livre vert sur une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable » présenté par la Commission européenne le 8 mars 2006 (document COM(2006)105)
- Constatant le besoin de mettre fin à la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles
- Constatant la nécessité de diminuer les émissions de gaz à effet de serre
- Constatant que 90 % des investissements dans la biomasse se font dans la région, contrairement aux investissements dans les combustibles fossiles
- Constatant que des technologies innovantes dans le secteur de l'énergie renouvelable offrent l'opportunité de créer de nouveaux emplois essentiellement en zones rurales

Le Conseil Parlementaire Interrégional

soutient une politique énergétique visant un développement durable marqué par l'accroissement de l'efficacité énergétique et la réduction de la consommation des énergies fossiles, engendrant la diminution des émissions de gaz à effet de serre

estime que le secteur du bois offre d'énormes potentialités en ce qui concerne l'utilisation du bois de qualité mineure, la gestion durable des forêts et la création de réseaux de commercialisation de copeaux de bois

appelle à promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelable présentant un bilan d'émission de gaz à effet de serre neutre

soutient l'utilisation de la biomasse dans la mesure où sa production se place dans le cadre respectant les bonnes pratiques agricoles et maintenant une production écologiquement viable

estime que la production d'énergie à partir de la biomasse ne doit en aucun cas mener à l'importation massive de plantes agricoles qui pourraient être utilisés à des fins d'alimentation et manqueraient à la population notamment des pays sous-développés

estime que la promotion de biocarburants ne peut se substituer à une politique visant à développer l'utilisation des moyens de transport publics

encourage la réalisation du projet « Regionale Strategie zur nachhaltigen Umsetzung der Biomasse-Nutzung » (RUBIN) dans le cadre du programme INTERREG III A